



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

Mémoire de la Ville de Gaspé

au

Directeur général des élections

**À l'occasion des audiences publiques sur une proposition de
modification des délimitations de la carte électorale
pour le comté de Gaspé
à l'Assemblée nationale du Québec**

Gaspé

Le 29 mai 2008

**DIRECTION GÉNÉRALE
ET CABINET DU MAIRE**
Tél. : (418) 368-2104, poste 8503
Télec. : (418) 368-8532
direction.generale@ville.gaspe.qc.ca

**DÉVELOPPEMENT
ET DIVERS. ÉCONOMIQUE**
Tél. : (418) 368-2104, poste 8520
Télec. : (418) 368-8532
dev.economique@ville.gaspe.qc.ca

**DÉVELOPPEMENT LOCAL
LOISIRS ET CULTURE**
Tél. : (418) 368-2104, poste 8523
Télec. : (418) 368-8532
loisirs@ville.gaspe.qc.ca

RESSOURCES HUMAINES
Tél. : (418) 368-2104, poste 8500
Télec. : (418) 368-8532
ress.humaines@ville.gaspe.qc.ca

COMMUNICATIONS
Tél. : (418) 368-2104, poste 8602
Télec. : (418) 368-8532
communications@ville.gaspe.qc.ca

Monsieur le Président,

Dans l'imaginaire d'une bonne vingtaine de millions de francophones d'Amérique, le nom de Gaspé évoque le début de leur grande épopée dans un nouveau monde. C'est ici même, au centre-ville de Gaspé, il y aura 475 ans l'an prochain, que Jacques Cartier a lancé à ses compagnons et à tous leurs descendants, le défi de conquérir ce nouveau monde, d'explorer cette terre dont ils ne connaissaient pas encore les limites et qui allait se révéler un continent. Ils les invitaient à voir grand, à surmonter leurs craintes, à congédier leurs résistances et à apprivoiser l'inconnu. Ces premiers Français ne mettaient pas de limites à leurs rêves, à leurs ambitions et ils ont connu un succès qui a permis de forger le Québec d'aujourd'hui.

Gaspé, c'est d'abord une ville de 15 000 habitants vivant sur un territoire plus grand que l'île de Montréal, et faisant partie de la Municipalité régionale du comté Côte-de-Gaspé avec les municipalités de Grande-Vallée, Petite-Vallée, Murdochville et Cloridorme.

Gaspé, c'est aussi un comté qui réunit les deux MRC de la pointe de la Gaspésie : la MRC Côte-de-Gaspé et la MRC Rocher-Percé.

Aujourd'hui, je voudrais vous entretenir d'une Gaspésie et d'une autre ville de Gaspé qui échappent aux règles à calcul et aux statistiques. Un territoire peuplé de jeunes et de moins jeunes qui n'ont pas oublié les ambitions de leurs ancêtres et qui aspirent à une grande destinée. Des gens qui apprécient la nature généreuse qui caractérise notre coin de pays. Des gens fiers, qui ont chassé la morosité et qui veulent apporter leur contribution à la construction du pays. Des gens déterminés à poursuivre une digne occupation de leur territoire et de leur milieu de vie.

Gaspé a changé. Des jeunes de partout au Québec s'implantent dans notre ville. Le taux d'inoccupation des logements est l'un des plus bas du Québec. D'une année à l'autre, la Ville émet toujours plus de permis de construction et la maternité du Centre hospitalier de Gaspé résonne des cris des nouveau-nés. Nous assistons aussi au retour chez nous de jeunes retraités. Toutes ces personnes sont habitées par la détermination et la passion de participer au développement de la Gaspésie.

Le comté de Gaspé

Le comté de Gaspé, rappelons-le, recouvre un territoire que l'on désigne familièrement comme la « Pointe de la Gaspésie ». Est-il besoin d'insister sur le fait que Gaspé et Percé constituent depuis toujours des destinations d'appel touristique de premiers plans. Les touristes français, par exemple, font le tour de la Gaspésie comme les Québécois qui visitent la France font le tour de la Bretagne ou de la Normandie. Pour Gaspé et Percé, cette destination va prendre de plus en plus d'ampleur avec l'arrivée des navires de croisières internationales. Cette nouvelle activité économique s'inscrit dans un historique bien ancré depuis plusieurs générations en regard d'actions de concertation pour la mise en valeur de Forillon et de Percé.

En fait, nous partageons une histoire commune de développement entre les deux MRC qui forment le comté de Gaspé. Notre économie présente des similitudes sur tous les plans. L'industrie forestière, par exemple, tire 300 000 mètres cubes de bois d'un contrat d'aménagement forestier commun aux deux MRC depuis le début du siècle. Les institutions d'enseignement collégial et culturel desservent aussi les deux territoires de MRC. Les organisations touristiques ont compris depuis longtemps qu'il est plus rentable d'unir leurs forces. Avec le résultat que la Pointe de la Gaspésie – Gaspé, Percé et Chandler – vient de se voir reconnaître le statut d'*escale internationale* qui lui vaudra un investissement de plusieurs dizaines de millions de dollars dans les infrastructures d'accueil de ces trois villes. En 1996, la MRC Rocher-Percé et la Ville de Gaspé ont décidé de se porter acquéreur, avec d'autres partenaires régionaux, du tronçon Gaspé-Chandler que le Canadien national s'apprêtait à fermer.

Au plan municipal, la MRC Rocher-Percé et la Ville de Gaspé ont développé des ententes de services et possèdent même des installations communes. En 1999, pour se conformer aux nouvelles exigences du ministère de l'Environnement, la Ville de Gaspé construisait un centre de tri pour la gestion des matières résiduelles et le recyclage, infrastructure qui est maintenant gérée par une Régie intermunicipale. Un projet en cours prévoit la création d'un lieu d'enfouissement technique dont la gestion sera aussi confiée à la Régie intermunicipale dont le mandat sera élargi à cette fin.

Nous avons donc établi, entre nos deux MRC, une collaboration qui nous rapproche et nous rapprochera encore davantage dans l'avenir. La MRC Côte-de-Gaspé et celle de Rocher-Percé ont la chance de partager des services communs, des stratégies de développement et une vie culturelle commune, ce qui les rapproche et les unit.

Mais le plus important n'est pas là; il se trouve dans la qualité des liens politico-économiques qui se sont développés au cours de toutes ces années. Ce capital social représente sans nul doute le plus important acquis de ces décennies de collaboration commune. Un capital social qui s'édifie patiemment, à partir de réalisations concrètes et de réussites qui profitent aux résidents des deux territoires de MRC. À la fois fragile et robuste, ce capital social doit constamment être entretenu pour assurer son efficacité.

La proposition de modification des limites territoriales du comté de Gaspé

Disons-le d'entrée de jeu, monsieur le Président, cette proposition de refonte de la carte électorale constitue, sans le moindre doute, le plus mauvais exercice du genre qu'il nous ait été donné de voir dans l'histoire moderne du Québec.

À l'échelle des régions, d'abord. Sur les 17 régions, il n'y a que les propositions de refonte des limites territoriales de Montréal et Laval qui respectent les limites territoriales des régions. Dans toutes les autres régions administratives, la proposition de carte électorale que vous proposez empiète sur la région voisine.

Et s'il fallait faire le décompte de tous les comtés qui ne respectent pas les limites territoriales des régions d'appartenance que sont les MRC, il faudrait ajouter plusieurs pages à ce mémoire.

Imposer un tel chambardement des limites territoriales équivaut à imposer aux citoyens de se retrouver dans la tour de Babel. Depuis la Révolution tranquille, chaque mission gouvernementale a défini ses délimitations territoriales : la justice, les transports, l'éducation, la santé, etc. sans compter les Chevaliers de Colomb, les diocèses, les organisations de culture et de loisirs, etc. Cette multiplication de limites territoriales force le citoyen à se déplacer continuellement et l'oblige à des adaptations constantes qui lui font perdre un temps précieux.

Depuis 1998, l'État québécois a réagi. Il a pris acte de cette prolifération de limites territoriales et cherche à respecter les frontières des régions d'appartenance que sont les MRC. Aux yeux du gouvernement, la MRC devient le *territoire de développement* et la région administrative le *territoire de la concertation* des politiques publiques. Pour la réforme des commissions scolaires de 1998, par exemple, le ministère de l'Éducation a pris soin de ne pas diviser les territoires des MRC et des régions tout en tenant compte de la localisation des établissements.

Le respect des limites territoriales des MRC s'est concrétisé avec la Loi créant le ministère des Régions, en 1997; les Conseils de développement régional (CRD) et les Centres locaux de développement (CLD) sont alors venus s'ajuster aux limites territoriales des régions administratives et des MRC. Cette décision a contribué fortement au succès de ces mécanismes de concertation et de développement en misant sur la mobilisation des acteurs locaux d'un même territoire qui ont développé des habitudes de travail et des liens de confiance éprouvés. Les élus municipaux et les députés font partie de ces acteurs.

Un détournement de démocratie

Quiconque a une connaissance minimale des rouages complexes du développement sous toutes ses formes comprend qu'apporter des modifications aux limites territoriales d'un comté ou d'une MRC brouille les lignes de collaboration établies parfois après plusieurs années d'efforts. Personne, ici à Gaspé, n'a intérêt à détruire les efforts déployés pour renforcer les liens naturels qui existent entre la MRC Rocher Percé et celle de Côte-de-Gaspé. Personne, non plus, n'a de temps à perdre à tenter de tisser des liens avec les habitants d'un territoire avec lequel il n'a aucun lien naturel.

Or, votre proposition abandonne une partie de la MRC Rocher-Percé – avec laquelle nous avons tissé des liens depuis des décennies – au comté de Bonaventure au sud de la péninsule. Au nord, c'est pire. Vous y ajoutez une partie de la MRC de Matane. Vous commettez là une double faute : diviser une MRC en deux, mais en plus, vous maraudez des électeurs dans la région administrative voisine. Double faute que vous répétez, d'ailleurs, à l'égard du comté de Bonaventure.

Votre proposition, si elle était acceptée, obtiendrait l'effet contraire. En forçant de nouvelles affinités là où il n'en existe pas, vous brouillez les rapports que le député a mis des années à établir avec les acteurs du développement local et vous le forcez à recommencer le processus à zéro. Lorsqu'il y a changement de député dans un comté à la faveur d'une élection, les acteurs locaux doivent nouer connaissance avec le nouveau député; mais le travail se réalise relativement bien car les instances locales, elles, n'ont pas bougé et le changement a été souhaité par une tranche importante de la population.

Par contre, ce que vous proposez s'avère beaucoup plus complexe. Comme si votre proposition se détachait de tout le reste de la démarche gouvernementale. Vu sous cet angle, l'exercice de la démocratie apparaît complètement décollé de la réalité quotidienne des gens.

Voilà où nous conduit l'application mathématique d'une loi qui ne considère qu'un volet du rôle du député, la représentation de la population, sans égard au

fait qu'il est aussi, dans une région comme la nôtre, un rouage essentiel, un acteur de première ligne du développement local. Votre proposition nous apparaît donc comme une sorte de *détournement de démocratie*.

À l'Assemblée nationale, le député exerce trois fonctions principales : il représente ses électeurs, il contrôle la législation et il en assure l'application administrative. Dans sa circonscription, le député est un chef d'orchestre qui joue le rôle de concertation des élus municipaux, d'accompagnateur des promoteurs locaux du développement économique, social et culturel et de rencontres avec ses électeurs.

Or, votre proposition laisse entendre que le député joue son rôle de représentation démocratique indépendamment de sa fonction d'acteur du développement local, comme s'il était complètement détaché des tâches de développement. Comme s'il n'avait aucun lien avec les institutions, les groupes organisés, les élus municipaux et les citoyens et les citoyennes. Un député n'est pas une pièce interchangeable qu'on peut déplacer sans conséquence sur l'échiquier. Somme toute, votre proposition accorde au député un rôle qui escamote les services qu'il rend à sa communauté.

Affaiblissement du poids des régions au profit de la Métropole

De plus, votre proposition enlève un député à la Gaspésie pour en ajoute un à la région métropolitaine de Montréal avec comme conséquence, l'affaiblissement du poids de notre région à l'Assemblée nationale. Cela signifie que nous aurons, par exemple, une voix de moins pour promouvoir et défendre les intérêts de notre région dans l'élaboration du budget.

Un des fondements de la Loi électorale, l'égalité des citoyens devant l'État, est mis à mal par la concentration du nombre de députés en milieu métropolitain. Dans les faits, les citoyens de la région métropolitaine deviennent plus importants – plus égaux – que ceux de notre région dans la mesure où ils disposent de plus de députés pour se faire entendre à l'Assemblée nationale. Et ça, vous l'admettez, c'est carrément inacceptable.

Cette anomalie serait partiellement corrigée par une réforme du mode de scrutin et l'introduction d'un élément de proportionnelle, nous le savons.

Et vous le savez puisque vous en avez fait un avis à l'Assemblée nationale en 2007. Mais nous savons que ce ne serait pas suffisant dans un système démocratique à une seule chambre.

Recommandations

À l'exposé de ce qui précède, vous aurez compris que **les élus de la Ville de Gaspé rejettent sans appel la proposition de nouveau découpage de la carte électorale** que vous proposez et que vous nommez le comté de Gaspé-Matane. Rejet sans appel, parce qu'elle est pire encore que celle que la Commission de la représentation électorale proposait en 2001 et que vous aviez rejetée en usant de votre pouvoir discrétionnaire. Accepter aujourd'hui une proposition pire que celle de 2001 nous apparaîtrait pour le moins étonnant de votre part.

Le seul fait que la proposition charcute les limites territoriales des MRC et des régions alors que le gouvernement s'ingénie à les respecter suffirait à la rejeter. Toutefois, il existe aujourd'hui, plus qu'hier, plusieurs autres bonnes raisons pour rejeter, une nouvelle fois, cette proposition. La principale se trouve dans la situation socio-économique du comté de Gaspé qui a changé radicalement depuis 2001.

En effet, après plusieurs périodes censitaires successives de diminution, la population du comté de Gaspé s'est mise à remonter. La chute démographique est enrayée. Entre 2001 et 2006, la Gaspésie présente un solde migratoire négatif de ... 52 personnes, soit une dizaine par année pour tout le territoire. Les statisticiens qui prédisaient la désertification de notre coin de pays en prennent pour leur rhume et en sont quittes pour retourner à leur planche à dessin.

La réalité fait mentir les prévisions : en 1996, la population du comté de Gaspé s'élevait à 39 085 personnes; en 2001, elle chutait à 35 155 pour remonter à 36 266

en 2006. Cette remontée, il faut le souligner, s'est réalisée en dépit des déboires économiques survenus depuis le moratoire sur la pêche à la morue, en 1994, qui a fait très mal à notre région et, plus récemment, par la fermeture de la Gaspésia à Chandler et celle de la mine de cuivre à Murdochville. N'eut été de ces fermetures, la remontée démographique serait peut-être encore plus spectaculaire. En outre, la Gaspésie connaît une relance des naissances qui surprend les observateurs de l'extérieur, mais qui n'étonne pas les Gaspésiens qui voient de nombreux jeunes venir s'établir chez nous.

Une représentation effective

Voilà pourquoi les élus de la Ville de Gaspé vous invitent à privilégier le principe de la représentation effective des électeurs à celui de l'égalité des électeurs, principe défini par la Cour suprême dans son arrêt de 1991 et dont vous vous inspirez à plusieurs reprises dans vos avis et décisions. Ce principe de la représentation effective des électeurs vous autorise à utiliser des arguments autres que l'égalité des électeurs dans la délimitation des circonscriptions électorales.

À cet égard, nous vous avons exposé l'importance de respecter les délimitations des territoires de MRC et des régions administratives. Nous vous soumettons aussi le critère de la distance. Dans un comté comme celui de Gaspé, le député doit parcourir une distance de 250 kilomètres pour se rendre d'un bout à l'autre du comté. Votre proposition ajoute l'injure à l'opprobre en proposant d'augmenter cette distance de plus de cent kilomètres. Déjà qu'il devait parcourir la distance qui sépare Québec de Montréal pour se rendre d'un bout à l'autre de son comté, désormais, le même député devrait parcourir la distance de Québec à Ottawa pour rencontrer ses électeurs. Peut-on vraiment parler de représentation effective des électeurs si on éradique le critère de la distance à parcourir par le député pour desservir ses électeurs? Peut-on comparer le travail d'un député de Montréal à celui de Gaspé lorsqu'on l'examine sous cet angle? À lui seul, ce critère justifierait un écart dans le nombre d'électeurs représenté par le député.

Voilà pourquoi les élus de la Ville de Gaspé vous suggèrent d'élargir le critère de 25 %, en plus ou en moins, de la moyenne nationale de la population des comtés du Québec pour les comtés de la Gaspésie. Un amendement à la Loi électorale devrait permettre un écart qui s'établirait à - 40 % pour ces comtés et à + 25 % pour les comtés urbanisés.

Déjà, la Loi électorale du Québec prévoit une entorse au principe de l'égalité des électeurs avec l'exception des Îles-de-la-Madeleine. De son côté, la Loi fédérale accepte que les quatre députés de l'Île-du-Prince-Édouard représentent des populations de 25 000 habitants chacun alors que la moyenne est de 100 000 personnes pour les autres comtés du Canada. Cette exception pour l'Île-du-Prince-Édouard est même inscrite dans la constitution canadienne! Pourquoi le Directeur général des élections du Québec ne pourrait-il pas recommander à l'Assemblée nationale d'amender la loi électorale du Québec pour permettre une représentation effective des électeurs du comté de Gaspé, mais aussi ceux de la région de la Gaspésie?

Conclusion

Nous nous présentons devant vous, aujourd'hui, avec la foi du charbonnier; nous avons confiance que vous aurez compris notre message et que comme en 2001, vous saurez faire usage de votre pouvoir discrétionnaire pour vous ranger à nos arguments. Répétons-le : accepter aujourd'hui une proposition pire que celle de 2001 nous apparaîtrait difficilement explicable de votre part.

En conséquence, il faut **conserver au comté de Gaspé ses limites territoriales actuelles sous peine de compromettre la capacité d'action de notre député et des acteurs socio-économiques du milieu sur qui repose le développement du territoire** en lui proposant un comté qui n'a pas de sens et qui mettra plusieurs décennies à s'édifier, car il faudra commencer par construire des liens et un capital social qui n'existent pas dans la nouvelle circonscription que vous proposez. Sans compter la distance qui gruge le temps que le député peut consacrer à sa mission. Pour ce faire, nous suggérons d'élargir le pourcentage d'écart de la moyenne nationale du nombre d'électeurs à moins 40 % au lieu de moins 25 % pour notre comté et pour ceux de la Gaspésie.

Nous comptons sur votre appui pour acheminer ces propositions à l'Assemblée nationale.

Vous devez savoir, monsieur le président, que nous sommes déterminés à gagner cette cause. Nous sommes habitués, nous les Gaspésiens et Gaspésiennes, à livrer bataille pour défendre nos intérêts. Il n'y a pas si longtemps, on voulait nous enlever notre train; nous avons réagi et nous l'avons toujours. On voulait aussi fermer notre port de mer; nous avons réagi et il accueillera bientôt des croisiéristes venus du monde entier. On voulait nous enlever les avantages fiscaux accordés aux entreprises pour stimuler le développement économique, nous avons réagi et nous les avons conservés.

Voilà maintenant qu'on voudrait nous enlever un député pour l'envoyer dans la région métropolitaine. Ce serait une erreur de croire que nous allons fermer les yeux sur cette nouvelle tentative de nous dépouiller d'un de nos plus importants partenaires au moment même où nous vivons une reprise du développement sur les plans économique, social et culturel.

Nous avons confiance que vous serez à nos côtés pour livrer et gagner cette nouvelle bataille.

Pour les citoyens et citoyennes et leurs élus de la Ville de Gaspé,

Le maire,

François Roussy

Ce 29 mai 2007, à Gaspé